



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le mercredi 12 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCAION
06/08/2026

DATE D'AFFICHAGE
06/08/2026

Mme Sonia LAGARDE	Mme Caroline COGNET
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Laure TRABELSI
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Anne-Laure POMMELET
Mme Chantal BOUYE	M. Julien TRAN AP
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Charlotte THAIAWE
M. Maxim BANCK	Mme Vaimoe ALBANESE
M. Warren NAXUE	M. Yan SIVI
Mme Kimberley BARONI	M. Arthur LETOURNEULX
M. Emmanuel BERART	M. Cael NORMANDON
Mme Pascale SERVENT	M. Rayann LACHENY
M. Marc ZEISEL	Mme Virginie RUFFENACH
Mme Janine BAJON	M. Jordan COURTOT
M. Francis MALUIA	Mme Julie NGUYEN
M. Marc LE LEIZOUR	M. Ludovic TALIA
M. Jonas TAOFIFENUA	M. Olivier THUPAKO
Mme Suzanne ROESTAM	M. Philippe DUNOYER
Mme Pascale LEMEDIONI	Mme Sandra HEMA
Mme Anne-Christine CHIMENTI	M. Yanis OUAMROUCHE
M. Philippe BLAISE	M. Michel DESMEUZES
Mme Hélène ARNOUX	
Mme Laurence GALINIE	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de : 53
conseillers en exercice

Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 52
(12 procurations)

M. Jérémie KATIDJO

Mme Mimsy DALY
M. Patrick GUILLON
Mme Diane BUI-DUYET
M. Jean SAUSSAY
Mme Christiane SARIDJAN
Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Alexandre MACHFUL
M. Pierre MESTRE
Mme Naïa WATEOU
M. Nicolas BRIGNONE
M. Yann WAKA-AWA
Mme Veylma FALAE

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

ABSTENTIONS :

Mme Virginie RUFFENACH, M. Jordan COURTOT, Mme Julie NGUYEN, M. Ludovic TALIA et M. Yanis OUAMROUCHE de « Pour Nouméa, une énergie nouvelle »

DELIBERATION N°2026-831

levant le vote à scrutin secret pour la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein des organismes extérieurs et d'un membre des commissions municipales

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 août 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article L. 121-12,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/101 du 6 août 2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner un représentant du conseil municipal au conseil d'administration du collège Jean MARIOTTI en tant que suppléant, au conseil d'administration de la société d'économie mixte SODEMO en tant que titulaire et au comité syndical du Syndicat intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) en tant que suppléant.

ARTICLE 2 /

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner un membre de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme, du développement durable et de l'attractivité économique et touristique (CAUDDAET).

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260812-12995-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 17 août 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOÛT 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 17 août 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- TOUTES DIRECTIONS	1
- MISE EN LIGNE	1